



École Européenne
Paris La Défense
à Courbevoie

École maternelle et primaire

EEPLD - BROCHURE INFORMATIONS GENERALES – 2024/2025

 80 rue Eugène Caron 92400 Courbevoie

 01 80 03 61 05

 ee.parisladefense@ac-versailles.fr

 ee-parisladefense.ac-versailles.fr





Brochure d'informations

Année 2024-2025

Tables des matières



I.	Direction et contacts	2
II.	Calendrier scolaire 2024/2025	3
III.	Calendrier pour la rentrée scolaire et dates importantes	3
IV.	Horaires scolaires	4
V.	Pédagogie : école maternelle et primaire	6
VI.	Les langues à l'école européenne	9
VII.	Les 8 compétences clés	10
VIII.	Informations importantes pour la maternelle et le primaire	11
IX.	Contrôle des absences	13
X.	Cantine et Périscolaire	14
XI.	Association des Parents (APPLD)	15



I. DIRECTION ET CONTACTS

Mail principal de l'école : ee.parisladefense@ac-versailles.fr

Site de l'école : www.ee-parisladefense.ac-versailles.fr

Numéro de téléphone : +33 (0)1 49 05 02 50

Adresse de l'école maternelle et primaire : 80, rue Eugène Caron - 92400 COURBEVOIE
Tel : 01 80 03 61 05

Adresse de l'école secondaire : 13, rue de l'industrie - 92400 COURBEVOIE

- **Directrice : Marion MARCHAL**
Email : Marion.Marchal@ac-versailles.fr
- **Directrice adjointe - maternelle et primaire : Nathalie NIDELET**
Email : nnidelet@eepldc.onmicrosoft.com
- **Secrétariat : Masima MANGENOT**
Email : masima.mangenot@ac-versailles.fr





II. CALENDRIER SCOLAIRE 2024/2025

Rentrée des élèves	Lundi 2 septembre 2024
Vacances de la Toussaint	Du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre 2024 au matin
Jours fériés	Lundi 11 novembre 2024
Vacances de fin d'année	Du samedi 21 décembre 2024 au lundi 6 janvier 2025 au matin
Vacances d'hiver	Du samedi 15 février au lundi 3 mars 2025 au matin
Vacances de printemps	Du samedi 12 avril au lundi 28 avril 2025 au matin
Jours fériés	Jeudi 1 ^{er} mai 2025
Jours fériés	Jeudi 8 mai 2025
Pont de l'Ascension	Du Jeudi 29 mai au Lundi 2 juin 2025 au matin
Jours fériés	Lundi de Pentecôte 9 juin 2025
Début des vacances d'été	Mardi 1 ^{er} juillet 2025 après la classe

- * **Pré-rentrée des professeurs** : Vendredi 30 août 2024
- * **Journées pédagogiques** : Du mercredi 2 au vendredi 4 juillet 2025

III. CALENDRIER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE ET DATES IMPORTANTES

- **Rentrée des classes pour la maternelle et le primaire : Lundi 02/09/2024**
 - ☐ **08h30** : pour les élèves de **primaire de section francophone** (montée en classe à 8h45)
 - ☐ **09h00** : pour les élèves de **primaire de section anglophone** (montée en classe à 9h15)
 - ☐ **09h30** : accueil dans les classes pour les élèves de **maternelle** les parents devront avoir quitté l'école avant 10h00
 - ☐ Les cours se termineront ce jour-là à 16h30
 - ☐ L'horaire normal entre en vigueur dès le **mardi 03/09/2024 à 8h30**
- Les soirées Parents/Professeurs sont prévues au début de chaque année scolaire et se dérouleront dans les classes de vos enfants.
 - ☐ **Jeudi 12 septembre 2024 à 18h00** : réunion d'informations pour les classes de maternelles
 - ☐ **Mardi 17 septembre 2024 à 18h00** : réunion d'informations pour les classes de P1/P2
 - ☐ **Jeudi 19 septembre 2024 à 18h00** : réunion d'informations pour les classes de P3/P5 EN et P5 FR
 - ☐ **Jeudi 23 septembre 2024 à 18h00** : réunion d'informations pour les classes de P3/P4 FR et P4 EN

Veuillez noter que ces soirées d'informations sont uniquement destinées aux parents, il n'y aura pas de système de garde d'enfants durant les réunions.



IV. HORAIRES SCOLAIRES

Classes maternelles et classes primaires P1 et P2 : 25h30 par semaine

- Lundi, mardi et jeudi**

Maternelle et P1/P2	8h20 à 8h30 : accueil directement dans les classes
	11h30 : fin des cours
	11h30 à 13h30 : repas et pause méridienne
	13h20 à 13h30 : accueil devant le portail
	16h30 : fin des cours

- Mercredi et vendredi**

Maternelle et P1/P2	8h20 à 8h30 : accueil directement dans les classes
	12h15 : fin des cours

Classes primaires P3, P4 et P5 : 27h15 par semaine

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi**

P3, P4 & P5	8h20 à 8h30 : accueil directement dans les classes
	11h30 : fin des cours
	11h30 à 13h30 : repas et pause méridienne
	13h20 à 13h30 : accueil devant le portail
	16h30 : fin des cours

- Mercredi**

P3, P4 & P5	8h20 à 8h30 : accueil directement dans les classes
	12h15 : fin des cours

La surveillance des élèves dans l'établissement n'est assurée que 10 minutes avant le début des cours et 10 minutes après la fin des cours. Hormis ces périodes, l'école n'est pas responsable des élèves qui se trouveraient sur le site de l'École. Les enfants sont alors placés sous l'autorité de la garderie jusqu'à 17h au minimum.

Nous vous remercions de bien respecter les horaires et d'éviter les retards qui perturbent l'enfant et la classe. Le règlement exige d'être à l'heure.

Un enfant du primaire est autorisé à rentrer seul chez lui si les parents nous en font la demande écrite.





V. PÉDAGOGIE : ÉCOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

1. Sections et classes

CYCLE / SECTIONS	Francophone	Anglophone
MATERNELLE	X	X
PRIMAIRE	X	X
SECONDAIRE	S1-S2-S3	X

1.1. Les classes maternelles et primaires

Les maternelles : 1 M1/M2 EN et 1 M1/M2 FR

Les primaires : 1 P1/P2 EN, 1 P1/P2 FR, 1 P3/P5 EN, 1 P3/P4 FR, 1 P4 EN et 1 P5 FR

1.2. Les classes secondaires

La section francophone : 1 S1, 1 S2 et 1 S3

La section anglophone : une classe par niveau de la S1 à S7



2. Horaires des cycles maternel et primaire des écoles européennes

- Les classes **maternelles** et les classes primaires **P1 et P2** ont **25h30** de cours par semaine. Les cours sont organisés en périodes de **30 minutes** chacune.
- Les classes primaires **P3, P4 et P5** ont **27h15** de cours par semaine. Les périodes d'enseignement sont de **45 minutes** chacune. Une nouvelle discipline apparaît : les heures européennes (2 périodes par semaine) où les élèves sont mélangés entre les différentes sections linguistiques et les différentes classes.

Horaire révisé du cycle primaire dans les écoles européennes

	P1 et P2	P3, P4 et P5
Langue I	8 h 00	6 h 45
Mathématiques	4 h 00	5 h 15
Langue II	2 h 30	3 h 45
Éducation musicale Éducation artistique Éducation physique	5 h 00	3 h 00
Découverte du monde	1 h 30	3 h 00
Heures européennes		1 h 30
Religion/Morale	1 h 00	1 h 30



Récréation	3 h 30	2 h 30
	25 h 30	27 h 15

3. Maternelle : le programme « Early Education »

Le programme “Early Education” a pour but de :

- Préparer les enfants à une vie heureuse, saine, responsable et réussie
- Développer leurs personnalités et leurs aptitudes
- Développer leur potentiel d'apprentissage
- Cultiver le respect des autres et de l'environnement
- Leur apprendre à respecter et à apprécier leur culture, leur identité, leurs valeurs et celles des autres
- Promouvoir un esprit européen



Le programme « Early Education » constitue un volet fondamental de l'éducation et la formation tout au long de la vie, son rôle central est d'accompagner le développement des enfants afin qu'ils deviennent des acteurs responsables et soucieux de l'éthique au sein de la société. L'apprentissage dans les premières années vise à aider et guider l'enfant dans son développement physique, physiologique, social, cognitif et émotionnel et à prévenir toutes difficultés en lui offrant les meilleures conditions d'apprentissage. L'enseignement et l'apprentissage dans les premières années sont holistiques et les différentes disciplines ne sont pas dissociées les unes des autres. L'estime de soi est un sain et puissant moteur chez l'enfant. Elle est entretenue par des expériences positives d'apprentissage et par la diversité des interactions avec d'autres personnes. Le monde expérimental de l'enfant doit pouvoir être enrichi et soutenu au travers d'activités de recherche de nouveaux centres d'intérêts.

4. L'enseignement de la langue 2

À l'École européenne de Paris La Défense, une fois que votre enfant est inscrit dans sa section linguistique (français ou anglais), celle-ci est considérée comme sa première langue (L1). Il choisira ensuite la première langue étrangère (soit l'anglais, le français ou l'allemand). Celle-ci sera considérée comme sa deuxième langue (L2). La L1 et la L2 ne peuvent pas être identiques. Lorsque l'élève atteint le niveau S1 du secondaire, il choisit alors sa deuxième langue étrangère (sa troisième langue, appelée L3). Il s'agit de l'espagnol, de l'italien ou de l'allemand.



Les cours de L2 sont basés sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) : apprentissage, enseignement et évaluation.

1. Choix de la L2

La L2 est une matière essentielle dans l'apprentissage d'un élève à l'École européenne. Cet apprentissage commence dès la première année de primaire (P1) et se poursuit jusqu'à la fin de la scolarité de l'élève en secondaire (S7). À partir de la S3, les sciences humaines seront enseignées dans la L2. Plus tard, cet enseignement inclura la géographie et l'histoire. La L2 est un engagement sérieux, une fois choisie, elle ne peut être modifiée.

Remarque : Nous ne pourrions ouvrir une langue 2 allemande uniquement si elle est demandée par au moins 3 élèves d'un même niveau, ce qui pour l'instant n'a jamais été le cas.

Lors de l'apprentissage de la L2, une attention particulière est portée sur les compétences suivantes : Écouter et comprendre, parler en interaction, parler en continu, lire et écrire.

Les classes offrent une grande variété d'activités linguistiques couvrant des sujets liés aux expériences des élèves.

Les niveaux au sein d'un groupe d'âge peuvent être différents. Ceci est pris en considération par les professeurs, qui utilisent leur expertise pour employer une variété d'approches et de méthodes pédagogiques, afin de s'assurer que chaque élève fasse des progrès appropriés à son âge et à son stade. L'acquisition d'une langue est considérée comme un processus d'apprentissage continu, étape par étape, en respectant l'individualité de chacun.

L'apprentissage de la langue L2 donne aux élèves une bonne base pour l'acquisition d'autres langues et pour le développement de leur propre personnalité.

2. Niveau d'acquisition en L2

L'apprentissage de la L2 est basé sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). En primaire, nous visons deux niveaux pour l'enseignement et l'apprentissage : A1 et A2.

Pour un élève qui suit le programme de L2 de l'École européenne, dès le début de la P1, il devrait atteindre le niveau A1 à la fin de la P3 (plus tôt pour certains, plus tard pour d'autres) et le niveau A2 à la fin de la P5 (là encore, plus tôt pour certains, plus tard pour d'autres). Seuls quelques élèves peuvent atteindre certains aspects du niveau B1 en primaire, en raison de leur maturité, de la complexité des compétences requises et de leur capacité à les démontrer dans des contextes variés.

Activités langagières	A1	A2	B1
Écouter et comprendre	Les élèves peuvent reconnaître des mots familiers et des phrases très simples.	Les élèves peuvent comprendre des phrases et le vocabulaire le plus fréquent lié à des domaines d'intérêt personnel immédiat.	Les élèves peuvent comprendre les points essentiels d'un discours clair et standard sur des sujets familiers rencontrés à l'école, dans les loisirs, etc.
Parler en interaction	Les élèves peuvent interagir de manière simple à condition que l'autre personne soit prête à répéter ou à reformuler les choses à un rythme plus lent et à aider à formuler des besoins immédiats ou sur des sujets très familiers.	Les élèves peuvent communiquer dans le cadre de tâches simples et habituelles nécessitant un échange d'informations sur des sujets et activités familiers.	Les élèves peuvent faire face à la plupart des situations susceptibles de se produire lors d'un voyage dans une région où la langue est parlée.
Parler en continu	Les élèves peuvent utiliser des expressions et des phrases simples pour	Les élèves peuvent utiliser une série d'expressions et de phrases pour décrire en	Les élèves peuvent relier des phrases de manière simple afin de décrire des



	décrire l'endroit où ils vivent et les personnes qu'ils connaissent.	termes simples la famille et d'autres personnes, les conditions de vie, le niveau d'éducation.	expériences et des événements, des rêves, des espoirs et des ambitions.
Lire	Les élèves peuvent comprendre des noms familiers, des mots et des phrases très simples.	Les élèves peuvent comprendre et lire de manière autonome des textes courts et simples.	Les élèves peuvent lire et comprendre une grande variété de textes dans différents formats. Les élèves peuvent identifier et extraire des informations.
Écrire	Les élèves peuvent écrire des mots et des phrases simples et, avec un soutien, des phrases courtes.	Les élèves peuvent écrire de manière autonome des textes courts et simples en utilisant différentes sources de référence.	Ils peuvent choisir la forme d'écriture appropriée pour une tâche particulière, organiser et reformuler le contenu et les idées pour produire un texte cohérent et largement exact.

3. Programme de la L2

L'enseignement et l'apprentissage de la L2 sont basés sur un programme commun (les objectifs d'apprentissage) et trois syllabus, un pour chacune des trois langues L2 (anglais, français et allemand) que vous pouvez trouver sur notre site ou sur le site des écoles européennes.

Ce tableau montre combien d'heures au total sont consacrées à l'apprentissage de la L2 dans le cycle primaire, en montrant l'augmentation de la P2 à la P3.

	P1	P2	P3	P4	P5
Minutes par semaine	150	150	225	225	225

L'apprentissage des langues est un processus complexe et holistique et les élèves atteindront une variété de compétences. L'approche de l'École européenne est guidée par le programme imposé par les Écoles européennes qui fournit un cadre d'objectifs d'apprentissage englobant les aspects communicatifs, linguistiques, culturels et dynamiques de l'apprentissage des langues. L'apprentissage est progressif de P1 à P5 avec une mise en œuvre de la langue dans des activités adaptées à l'âge et aux capacités des élèves.

- **P1/P2** sont les années de découverte au cours desquelles les leçons visent à acquérir un vocabulaire de base et des compétences de base en écriture par le biais de jeux, de chansons, de jeux de rôle et d'activités manuelles. La majorité des activités sont tournées vers l'oral.
- **En P3/P4**, on se concentre sur la consolidation des compétences par l'acquisition d'un plus large éventail de vocabulaire, de la prononciation et de certains points de grammaire qui commencent à être formalisés (selon la spécification linguistique).
- **En P5** on renforce le vocabulaire, s'assure que les structures de base de la langue sont connues et maîtrisées et que tous les élèves sont capables de travailler de manière de plus en plus autonome en préparation de l'école secondaire.

Il est important de savoir que le contenu et l'approche de la L2 ne suivront jamais un programme ou un cursus de la L1, même pour les élèves qui sont déjà bilingues.



5. Pour information : le Baccalauréat européen

A la fin de leur scolarité (S7) les élèves présentent les épreuves du Baccalauréat Européen. Le diplôme délivré à l'issue de la réussite des examens est reconnu dans tous les pays de l'Union européenne ainsi que dans un certain nombre d'autres pays.

Les titulaires du Baccalauréat jouissent dans leur pays des mêmes droits et avantages que les détenteurs du diplôme ou certificat délivré à la fin des études du cycle secondaire dans ce même pays. Ils peuvent s'inscrire, avec les mêmes droits que les ressortissants nationaux en possession de titres équivalents, dans les universités ou instituts d'études supérieures de tous les pays de l'Union européenne.



Les épreuves du Baccalauréat portent sur les matières enseignées en S6 et S7. Peuvent participer aux examens, les élèves qui ont suivi au minimum les deux dernières années complètes de l'enseignement secondaire à l'École européenne.

L'évaluation des capacités de chaque candidat est basée sur :

- **Une note préliminaire** qui représente le travail en classe, la participation orale ainsi que le résultat des tests effectués tout au long de la S7.
- **L'examen du Baccalauréat en fin de S7** est composé par des **épreuves écrites et orales**, en fonction des matières choisies par les élèves.

Le règlement complet du Baccalauréat est disponible sur le site des Écoles européennes www.eursec.eu (Textes officiels).

Remarque : les élèves de l'école européenne ne passent pas le **Brevet des collèges**.

VI. LES LANGUES A L'ÉCOLE EUROPÉENNE PARIS LA DÉFENSE

Dans le système des écoles européennes, l'accent est mis sur l'apprentissage des langues. L'École européenne de Paris La Défense a **deux sections linguistiques** : anglophone et francophone. La langue de la section est appelée L1 et c'est la langue principale d'enseignement. Pour être admis dans une section linguistique, **l'enfant doit parler couramment la langue de la section et cette langue doit être ancrée dans sa vie quotidienne.**

Les élèves commencent leur première langue étrangère (appelée L2) en P1. Les options de L2 sont l'anglais, l'allemand ou le français. Le choix de la L2 est particulièrement important car, dans le système des écoles européennes, les élèves suivent plusieurs matières dans leur L2 à partir de la S3.

En S1, les élèves choisissent une deuxième langue étrangère (L3) et à partir de la S4, ils peuvent également en choisir une troisième (L4).

En raison de la nature multilingue de l'enseignement dispensé dans les écoles européennes, les élèves **maîtrisent parfaitement au moins deux langues et ont une bonne maîtrise d'une ou deux autres langues étrangères lorsqu'ils obtiennent leur diplôme.**



Si votre enfant est bilingue et parle les deux langues à la maison, il est possible de postuler dans l'une ou l'autre section. Néanmoins, nous vous recommandons de prendre en compte son niveau de maîtrise de la langue. Quelle est sa langue dominante (la plus forte) ? Il doit la parler couramment et l'utiliser quotidiennement à la maison. Nous pourrions être amenés à tester son niveau de langue avant de l'accepter dans une section.

Les enseignants de la section linguistique communiqueront avec l'enfant et les parents dans la langue de la section.

L'École Européenne de Paris La Défense n'offre pas un enseignement bilingue et les programmes de L1 et L2 sont différents.

VII. LES 8 COMPÉTENCES CLÉS

Les élèves de l'EEPLD sont les futurs citoyens de l'Europe et du monde. En tant que tels, ils ont besoin d'un éventail de compétences pour relever les défis de notre monde en mutation rapide. En 2006, **le Conseil européen et le Parlement européen ont adopté un cadre européen des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie**. Ces compétences sont incorporées et intégrées dans le programme des écoles européennes. Les huit compétences clés, dont tous les individus ont besoin pour s'épanouir et se développer personnellement, pour être des citoyens actifs, pour l'inclusion sociale et pour l'emploi, sont celles que nous voulons que nos élèves atteignent.

- Communiquer dans sa langue maternelle
- Multilinguisme
- Compétences mathématiques, scientifiques et technologiques
- Compétences numériques
- Apprendre à apprendre
- Citoyenneté active
- Esprit d'initiative et d'entreprise
- Sensibilité et expression culturelles





VIII. INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Éducation physique et Natation

- ❑ Une tenue d'éducation physique est obligatoire pour tous les élèves de notre école avec des baskets de sport.
- ❑ Pour la natation, les enfants ont besoin d'un maillot (1 pièce pour les filles, pas de short pour les garçons), d'un bonnet de bain et d'une serviette, le tout marqué à leur nom. Attention les t-shirts lycra ou maillot combinaison ne sont autorisés.
- ❑ En cas d'incapacité à pratiquer, il est nécessaire **qu'un certificat médical soit présenté.**



2. Objets perdus, vols et dégradations

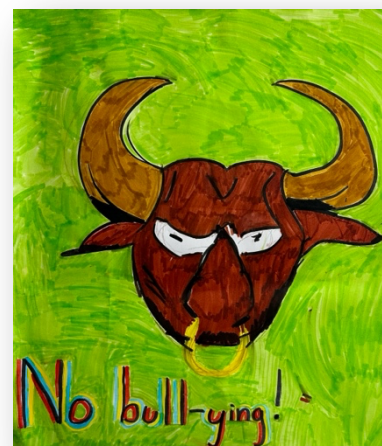
L'École **ne répond pas** des objets de valeur et autres effets personnels apportés par les enfants en classe, ni des bicyclettes, trottinettes. **L'école n'est pas assurée contre les vols et dégradations d'objets personnels.**

Les parents sont priés de marquer les vêtements de leurs enfants afin d'éviter des recherches souvent longues, lorsqu'un vêtement est égaré et retrouvé sans indication.

Les objets trouvés sont placés dans une boîte au rez-de-chaussée devant le bureau des gardiens.

3. Assurances

En plus de votre assurance civile, une assurance scolaire complémentaire **est nécessaire** pour toute sortie hors du temps scolaire, elle vous sera demandée à la rentrée. Elles sont souvent comprises dans votre assurance habituelle, sinon, n'hésitez pas à nous consulter pour obtenir des informations. Cette assurance est obligatoire pour la garderie aussi, il faudra donc nous fournir 2 copies.





4. Les anniversaires

Nous encourageons la célébration des anniversaires dans la classe. Certains enseignants préfèrent grouper les anniversaires à la fin de chaque mois, ils vous en informeront lors de la réunion de rentrée. Vous pouvez apporter un gâteau et des boissons en classe. Veuillez en informer le titulaire de classe à l'avance et vous assurer que vous apportez tout ce qui est nécessaire pour partager ce gâteau (par exemple, des serviettes ou des assiettes jetables) Veuillez tenir compte des enfants allergiques dans la classe. **Nous déconseillons les bonbons et interdisons les sucettes.**

5. Les représentants de classe et de section

Chaque classe doit choisir son représentant qui fera le lien entre les parents de la classe et l'école, sauf bien sûr pour les questions individuelles et personnelles. Un suppléant peut également être élu. Parmi les représentants de classe, il faudra choisir les représentants de section, un pour la section francophone et un pour la section anglophone. Ces 2 derniers assisteront aux conseils d'éducation et feront remonter vos questionnements concernant l'école en général. Ce conseil d'éducation se réunit 4 fois dans l'année.

6. Les carnets scolaires et réunion parents/professeur

Les carnets scolaires sont distribués deux fois par an : juste avant les vacances de février (uniquement publiés sur MySchool) et en fin d'année.

Durant la semaine du 18 au 22 novembre 2024, les enseignants recevront les parents pour des **rendez-vous individuels**, les parents séparés ne pourront pas avoir 2 rendez-vous différents, ils devront s'arranger au préalable.

Si vous souhaitez rencontrer l'enseignant à d'autres moments de l'année, n'hésitez pas à lui demander un rendez-vous.

7. MySchool

MySchool : est une base de données en ligne utilisée pour la gestion du personnel, des étudiants et des professeurs (informations personnelles, horaires, carnets scolaires, devoirs, absences).

Pour obtenir des informations sur les activités de l'école et de la classe, les événements ou les questions d'actualité - ou si vous devez contacter un enseignant ou la direction - vous devez utiliser MySchool, la plateforme de communication interne de l'école. Pensez à vous y connecter fréquemment car il arrive que tous les messages ne vous proviennent pas. Les nouveaux messages vous concernant sont affichés sur votre page d'accueil.

Si votre enfant rencontre un problème ou si vous avez une question contactez en priorité l'enseignant et s'il ne trouve pas de solution alors la direction.

Les codes d'accès pour **MySchool** vous seront envoyés début septembre, en cas de problème vous pourrez contacter la direction.



8. Médicaments et PAI

Seuls les enfants ayant un PAI peuvent prendre des médicaments sur le temps scolaire (si cela est écrit dans leur PAI). N'hésitez pas à contacter la direction pour avoir ces documents à compléter.

Toute autre prescription est interdite, aussi bien pour du doliprane que pour une pastille pour la gorge. Si votre enfant doit prendre un médicament sur le temps scolaire de façon ponctuelle (ex: traitement antibiotique), vous devrez alors vous déplacer pour lui donner. Les enseignants n'ont pas le droit de le faire.

9. Les retards

Les retards sont à proscrire. L'école est ouverte de **8h20 à 8h30**. Un enfant qui est en retard perturbe la classe. C'est autant dommageable pour lui que pour les autres...

Nous vous demandons de fournir des efforts sur ce point précis. Trop de retards seront signalés à l'inspection départementale.

10. Les téléphones et montres connectées

L'utilisation du téléphone portable, des montres ou objets connectés est formellement interdite dans l'enceinte de l'école. Si l'élève en possède un ou une, il doit le ou la laisser éteint au fond du cartable – son utilisation exceptionnelle doit faire l'objet d'une demande de ses parents auprès du titulaire de classe.

IX. CONTRÔLE DES ABSENCES

L'enseignants de la classe et la Direction doivent être informés de toute absence (même pour une demi-journée) à l'adresse suivante : nnidelet@eepldc.onmicrosoft.com

A partir du 3^{ème} jour d'absence, votre enfant doit présenter un certificat médical à remettre au titulaire de la classe.

Nous vous demandons de limiter au maximum les rendez-vous sur le temps scolaire, néanmoins si votre enfant doit être récupéré en cours de journée, les parents sont priés de prévenir à l'avance la direction et l'enseignant.

Pour rappel :

Sauf cas de force majeure, une autorisation d'absence aux cours ne peut être donnée pour la semaine précédant ou celle suivant les périodes de vacances ou de congés scolaires.
(Règlement général des Écoles Européennes).

Si vous choisissez quand même de prendre vos vacances en dehors des vacances scolaires, sachez que nous les enregistrons comme des "absences non autorisées", il est alors de votre responsabilité de veiller à ce qu'il reste à jour dans ses travaux de classe et les enseignants ne peuvent être tenus d'aider votre enfant à faire des devoirs supplémentaires ou de lui fournir du matériel pédagogique pendant son absence.



X. CANTINE ET PÉRISCOLAIRE

Depuis le mois de septembre 2021, l'association des parents (APPLD) est en charge des temps hors scolaire. Ce qui signifie que les parents qui souhaitent avoir recours à la cantine, à la garderie ou à tout autre temps périscolaire (mercredi après-midi, vacances...) doivent adhérer et se faire connaître auprès de l'APPLD.



En pratique :

- Pour fréquenter la cantine, les enfants doivent **être inscrits auprès de la mairie de Courbevoie** (ecoleeuropeenne@ville-courbevoie.fr) **mais aussi** et surtout auprès de l'APPLD. Les différents liens et mails nécessaires à ces inscriptions vous sont fournis dès votre adhésion à l'association.
- Pour fréquenter l'étude, les inscriptions se font auprès de la mairie de Courbevoie (ecoleeuropeenne@ville-courbevoie.fr)
- Pour fréquenter les temps de garderie du soir, du mercredi et du vendredi après-midi (de M1 à P2), les inscriptions se font auprès de la [Ligue 92](#), qui est le prestataire en charge de la gestion des temps périscolaires.

Tout enfant **non inscrit à la Mairie et à l'APPLD ne pourra fréquenter ni la restauration scolaire ni les activités périscolaires.**

Nous sommes tout à fait conscients que cela puisse vous paraître compliqué, n'hésitez donc pas à contacter soit l'APPLD appladefense@gmail.com soit la direction de la maternelle et du primaire : nathalie.nidelet@ac-versailles.fr nous essayerons de répondre à toutes vos questions dans les plus brefs délais.

Tableau récapitulatif :

Activités	Inscriptions
Cantine	Mairie + APPLD (Ligue 92)
Étude (16h30-18h00)	Mairie
Garderie	APPLD (Ligue 92)
Mercredi après-midi	APPLD (Ligue 92)
Vendredi après-midi (Pour les maternelles, P1/P2)	APPLD (Ligue 92)

Les enfants ont aussi la possibilité de rentrer manger chez eux, ils devront alors revenir entre 13h20 et 13h30 (les lundis, mardis, jeudis et uniquement pour les P3/P4/P5 les vendredis), ils seront attendus au portail.

Vous pouvez également consulter régulièrement le site de l'association à l'adresse suivante : www.appld-ee.eu. Vous y trouverez de nombreuses informations pratiques et utiles, pour l'école mais également dans la vie de tous les jours.



XI. ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'Association des Parents d'Élèves de l'École Européenne Paris la Défense (APPLD) est une organisation non-profit, active depuis 2019.

Elle est constituée de parents bénévoles de toutes les sections et tous les niveaux, souhaitant participer activement à la vie scolaire et extra-scolaire de leurs enfants. Toutes les informations sont disponibles sur <https://appld-ee.eu>

Ses missions et ses objectifs :

☐ **Représenter les familles**

Au niveau des différentes instances représentatives (conseil d'administration, conseil d'éducation, conseil consultatif, rectorat), et contribuer ainsi aux décisions qui impactent l'éducation des enfants.

☐ **Gérer le périscolaire**

La garderie, les activités extra-scolaires, le cantine sont gérés par l'association en lien avec les collectivités locales et les prestataires, afin d'offrir aux enfants le meilleur environnement pour s'épanouir.

☐ **Récolter des fonds**

L'association organise et aide à l'organisation d'événements (la fête de l'école, la brocante, la vente de produits, etc.) ayant pour but de récolter des fonds pour financer différents projets (éducatifs, sportifs, voyages scolaires).

☐ **Fédérer**

L'association est le lieu d'expression des besoins et des idées des familles, ce qui nous aide à bâtir une puissante communauté multiculturelle autour des intérêts des enfants.



La cotisation annuelle pour l'année 2023-2024 s'élève à **15 euros pour un parent**, et **30 euros pour 2 parents (adhésion famille)**.

Vous pouvez adhérer via ce lien :

<https://appld.assoconnect.com/collect/description/420790-b-adhesion-annuelle-annual-membership-2024-2025>